



Lancement de la CIST

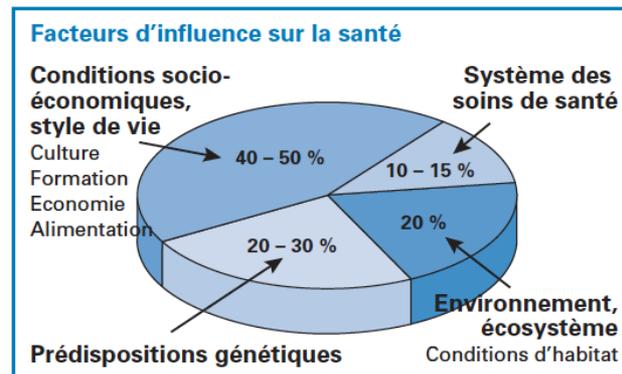
Consultation interdisciplinaire en santé au travail

Conférence de presse
DSPS-DEE
4 avril 2022

Introduction de Mauro Poggia

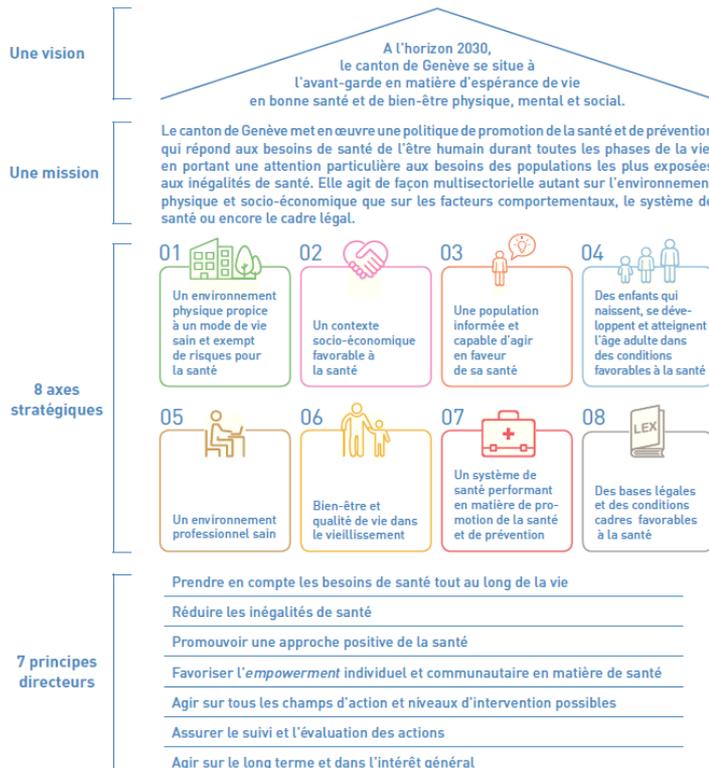
La promotion de la santé et la prévention

- La promotion de la santé et de la prévention a pour objectif d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de la population en lui permettant de jouir du meilleur état de santé possible.
- Les déterminants de la santé : l'état de santé d'une population est influencé par des interactions complexes entre plusieurs facteurs



Facteurs d'influence sur la santé selon le Professeur François van der Linde.

Concept cantonal PSP



- Principe directeur :
 - prendre en compte les besoins de santé tout au long de la vie
 - Réduire les inégalités de santé
 - Promouvoir une approche positive de la santé
 - Favoriser l'*empowerment* individuel et communautaire
 - Agir sur tous les champs d'actions et niveaux possibles
 - Assurer le suivi et l'évaluation des actions
- 8 axes stratégiques

+ une action transversale – promouvoir la santé mentale

Le Plan cantonal PSP 2019-2023

- Feuille de route de la politique cantonale issue du Concept cantonal PSP 2030
- Le plan cantonal PSP 2019-2023 a été adopté par le Conseil d'Etat le 11 septembre 2019 et par le Grand Conseil en 2020. Sa mise en œuvre a démarré en février 2020.
- Le déploiement est planifié sur quatre ans.
- Des actions sont développées en tenant compte des priorités définies pour chaque axe stratégique



Axe 5 : un environnement professionnel sain



- Cet axe repose sur 3 priorités :
 - Promouvoir des conditions de travail favorables au bien-être physique et psychique et prévenir les *risques psychosociaux* (RPS)
 - Prévenir les *troubles musculo-squelettiques* (TMS) et les traumatismes liés aux conditions de travail et aux accidents
 - Prévenir les atteintes à la santé résultant de l'exposition à des substances toxiques en milieu professionnel

Action 5.1: Créer une consultation spécialisée interdisciplinaire sur la santé au travail

ACTION 5.1

Créer une consultation spécialisée interdisciplinaire sur la santé au travail

Objectif	Permettre l'accès de la population à des prestations spécialisées sur toutes les questions de santé liées au travail en matière de prévention, conseil et prise en charge.
Justification	La santé au travail est une branche spécifique de la santé publique qui concerne employeurs et employés dans le but de créer un lieu de travail favorable à la santé. Les spécialistes de ce domaine sont notamment les médecins du travail, hygiénistes du travail, ingénieurs de sécurité, ergonomes ou encore psychologues du travail. Or ces spécialistes sont accessibles de manière limitée à la population genevoise. De plus, certains professionnels (ressources humaines, inspecteurs du travail, employés administratifs) se retrouvent parfois les dépositaires par défaut d'une souffrance qu'ils ne savent pas où orienter. Une consultation spécialisée interdisciplinaire sur la santé et la souffrance au travail permettrait de regrouper différents spécialistes au service de la population, de favoriser la collaboration entre les professionnels, de même que de constituer un centre de compétences et un lieu d'expertise. Par conséquent, les professionnels de santé, les RH au sein des entreprises, ainsi que d'autres acteurs tels que les travailleurs sociaux, pourront orienter les employés vers la consultation dans un but de dépistage précoce (prévention secondaire).
Description	Information, conseils, prévention et prise en charge spécialisée destinés aux employeurs, employés et aux professionnels sur les questions de santé physique et psychique au travail ; travail en réseau avec les médecins traitants et les psychothérapeutes ; préparation et accompagnement au retour au travail ; expertise et centre de compétences sur tous les aspects de santé physique et psychique au travail.
Public-cible	Population active du canton de Genève.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	OCIRT, OPE, Groupe de confiance, Promotion Santé Suisse, HUG, IST, AMG, AG PSY, Maison genevoise des médiations, syndicats, entreprises privées.

- Enquête auprès des spécialistes de la santé au travail
- Réflexions et définition du format du dispositif en 2020-2021

Merci de votre attention